



MARISOL TOURAINE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

GEORGE PAU-LANGEVIN
MINISTRE DES OUTRE-MER

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.sante.gouv.fr

www.outre-mer.gouv.fr

Paris, le 16 avril 2015

Signature de la convention d'aide financière au régime de solidarité de la Polynésie française

En présence de Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, et de George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer, le Premier ministre Manuel VALLS a signé jeudi, avec le président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, la convention qui formalise l'aide de l'Etat au régime de solidarité territoriale de la Polynésie française.

Par cette convention, qui acte des engagements réciproques entre l'Etat et la Polynésie française, le gouvernement exprime sa détermination à accompagner le territoire de la Polynésie française dans ses efforts de redressement en assurant une protection sociale aux Polynésiens les plus démunis.

Cette participation de l'Etat au régime de solidarité territoriale de la Polynésie française comporte trois volets :

- le versement d'une dotation annuelle de 12 millions d'euros durant trois ans, de 2015 à 2017 ;
- l'effacement de la dette contractée par le régime à l'égard de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, dette d'un montant de 6 millions d'euros ;
- la suppression du surcoût tarifaire de 30% appliqué aux soins dont bénéficient les malades polynésiens hospitalisés dans ce même groupe hospitalier.

De son côté, la Polynésie française s'engage à engager les réformes nécessaires pour assurer la pérennité et l'équilibre à long terme de son régime de protection sociale, à procéder à la rénovation de son système de soins et à mettre en œuvre un nouveau schéma d'organisation sanitaire 2015-2019.

Contacts presse

Cabinet de Marisol TOURAINE : Tél. 01 40 56 60 65 – cab-ass-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de George PAU-LANGEVIN : Tél. 01 53 69 26 74 – mompresse@outre-mer.gouv.fr